

Objet

**Dossier A** : Renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant.  
**Dossier E** : Demande d'extension à la formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand,
- Vu le rapport établi par Sandrine JAVELAUD (membre de la CTI et rapporteure principale), René JACQUOT et Georges SANTINI (membres de la CTI) et Charles GATEAU (expert élève ingénieur), présenté lors de la séance plénière du 15 avril 2015,

**La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis :**

#### **Présentation générale**

Créée en 1908, l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF) est une école d'ingénieur de chimie et de génie des procédés. L'ENSCCF est un établissement public administratif (art 719-10 du code de l'éducation- ex art. 43), rattaché par convention à l'Université Clermont-Ferrand 2.

Elle accueille un effectif moyen de 250 étudiants en cycle ingénieur (sur un total de 350 étudiants). Les flux de sortie sont de 70 ingénieurs diplômés environ chaque année. Elle prépare une quarantaine d'étudiants au Master « Sciences, Technologies, Santé mention Science de la matière » en co-habilitation avec l'Université Clermont-Ferrand 2.

L'ENSCCF est située sur le campus universitaire des Cézeaux et se prépare à fusionner avec l'Institut français de mécanique avancée (IFMA) pour devenir un EPSCP au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Elle emploie 29 enseignants chercheurs affectés à l'école (51% HDR) et quatre enseignants du second degré. L'école fait appel à près de quatre fois plus d'intervenants extérieurs : 43 enseignants chercheurs de l'université et 19 d'autres établissements (essentiellement pour le classe préparatoire intégrée), 53 intervenants industriels (40% des heures dans les parcours de spécialité) et compte 14 personnels administratifs et techniques (IATSS).

Elle dispose d'un budget global de 2,1 M€ (dont 57% de subvention Etat) hors masse salariale. Le coût moyen par élève est estimé à 11000 €/an.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

### ***Évolution de l'institution***

Dans le cadre de l'habilitation périodique des écoles des académies du sud-est, la CTI a examiné, en 2009, le renouvellement de l'habilitation de l'école nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand à délivrer le titre d'ingénieur sous statut étudiant. L'habilitation a renouvelée pour 6 ans pour le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand sous statut étudiant.

Avec les recommandations générales suivantes :

- Renforcer les compétences des diplômés dans le domaine du génie chimique
- Mieux structurer les relations internationales
  - o Recommandations mise en œuvre
- Veiller à établir la VAE sur le référentiel de compétences du diplôme et non sur le seul programme pédagogique
  - o Procédure formalisée mais la description des compétences est insuffisante
- Contribuer à une clarification et à une meilleure structuration des formations d'ingénieur au sein du PRES Clermont Université.
  - o Identification des actions mutualisés entre écoles ; projet de fusion avec l'IFMA

L'école demande l'extension de l'habilitation à la formation continue : la démarche présentée est structurée et un responsable interne a été nommé.

### ***Formation***

L'ENSCCF forme des ingénieurs chimistes capables d'exercer dans tous les secteurs industriels. Elle propose un Cycle Préparatoire Intégré (CPI) pour le compte de la Fédération Gay-Lussac. Aujourd'hui, les effectifs sont de deux classes de 50 qui alimentent les 19 écoles du réseau en élèves motivés par la chimie.

L'école a développé une offre globale de formation continue qualifiante et diplômante. Aujourd'hui, l'ENSCCF souhaite promouvoir la formation d'ingénieur par la voie de la formation continue et soumet une demande d'habilitation.

### ***Synthèse de l'évaluation***

**La CTI a noté les points forts :**

- Formation solide et bien ancrée dans le milieu professionnel
- Une offre d'options pour développer les softskills en entrepreneuriat, management et développement durable
- Des parcours différenciés cohérents et bien construits
- Liens efficaces et solides avec les entreprises (parrainage de promotion)
- Un vivier de recrutement (CPI) qui identifie bien l'école

**Et les points faibles :**

- Description des compétences et approche compétences
- Lisibilité des objectifs de formation et la présentation des parcours
- Communication externe et image
- La prise en compte de l'engagement dans la vie étudiante
- Mobilité internationale entrante à conforter

En conséquence :

la Commission des Titres d'Ingénieur **émet un avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2015**, de l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie  
de Clermont-Ferrand »**

en formation initiale sous statut d'étudiant

L'extension à la voie de formation continue est accordée. En conséquence, la Commission des Titres d'Ingénieur **émet un avis favorable à l'accréditation, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2015**, de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie  
de Clermont-Ferrand »**

en formation continue

Ces avis s'accompagnent des **recommandations** suivantes :

- Etablir le tableau croisé des compétences fondant la mise en œuvre d'une démarche compétences
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'options et des parcours différenciés et leur cohérence avec les métiers visés par la formation
- Préciser les objectifs fondamentaux de l'Année + au regard du cycle ingénieur : revoir l'aménagement des conditions d'un double diplôme avec l'école de management et ne pas promouvoir l'année de césure
- Soutenir la vie étudiante en prenant des mesures d'incitation à l'engagement.

La CTI a pris note du projet de fusion avec l'IFMA et porte souci du maintien de la qualité du recrutement ainsi que de l'optimisation de l'offre de formation.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie  
de Clermont-Ferrand »**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 avril 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mai 2015.



Le président  
Laurent MAHIEU